

LE CORMORANDIER

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCELAIS

n°25

2016



Chantier Naval de la Plaisance

LES PLUS GRANDES MARQUES

Véritable spécialiste, le Chantier Naval de la Plaisance intervient avec professionnalisme sur tous les moteurs fixes et hors-bord, sur site, à flots ou dans votre jardin. Propulseurs d'étrave, ligne d'arbre, sail-drive ou Z-drive, c'est notre métier.



VOLVO PENTA



vetus

SUZUKI MARINE

UN SERVICE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

Pour un moteur toujours en bon état de fonctionnement, le Chantier Naval de la Plaisance met à votre disposition un catalogue de pièces d'origine: Volvo, Perkins, Lombardini, Vetus, Yanmar, Suzuki, ...



UN SERVICE COMPLET DE MANUTENTION

Selon le lieu et votre bateau [vedette ou voilier]: mise à terre, mise à l'eau, location de bers, manutentions, carénage, grutage, hivernage sur parc fermé en extérieur ou sous abri. Chariot hydraulique jusqu'à 8 tonnes de charge, Camion plateau spécialement aménagé avec grue auxiliaire pour le transport de bateau (7m50).



VENTE ACCASTILLAGE, ÉQUIPEMENT, ÉLECTRONIQUE

Agent distributeur

OCQUETEAU

Bureaux: Port des Sablons 35400 St-Malo 02 99 82 62 97 contact@chantier-naval-plaisance.com

LE MOT DU PRÉSIDENT



Mes chers amis adhérents,

La saison 2016 arrive, vous venez de recevoir notre nouveau bulletin d'info "Le cormorandier N° 25" qui dorénavant sera annuel et change de présentation : il de-vient plus grand et plus lisible.

Notre intention est de toujours mieux vous informer sur tout ce qui concerne la pêche en mer qu'elle soit du bord, à pied ou en bateau, la plaisance et les différents loisirs nautiques.

Cette saison sera encore être très riche en événements.

Tout d'abord, le **21 mai à Port Picain**, vous êtes bien entendu tous invités au Pot de début de saison, pour ce moment de convivialité et de retrouvailles.

Veillez noter la date du **3 juillet** avec le pique-nique aux Huguenans en compagnie de nos amis de Granville.

L'assemblée générale du **9 juillet**, ou nous débattons de sujets importants plus ou moins agréables que vous découvrirez en lisant le nouveau Cormorandier numéro 25.

Mes prédécesseurs en parlaient déjà de cette fête du maquereau. Ce sera le pro-chain grand événement de la saison. Elle aura lieu à Port Picain, le **samedi 16 juillet 2016**. Il nous faut souhaiter que le beau temps soit là pour aller à la pêche le matin, profiter des puces nautiques et venir déguster le maquereau grillé tout au long de la journée.

Ensuite, le pardon de la mer qui aura lieu le **dimanche 2 août**.

Puis vous pourrez vous inscrire pour notre repas traditionnel du **28 août**.

Tous ces moments pour nous rassembler, discuter, échanger et montrer notre in-térêt à la pêche et la plaisance. Surtout, lorsque de nouvelles mesures viennent encore alourdir la réglementation et le budget de notre loisir.

C'est pourquoi plus nous serons d'adhérents, plus nous aurons de poids pour tenter de faire front à tout ce que l'on veut nous imposer sans nous demander notre avis.

Pour cela, parlez-en à votre entourage et à vos amis pour qu'ils viennent rejoindre l'APLC, notre association de défense de la plaisance et des plaisanciers.

Notre site internet <http://aplc.jimdo.com> est à mis à jour chaque semaine, vous y trouverez toutes les informations de dernière minute.

Le conseil d'administration et les délégués de site vous souhaitent une bonne saison en profitant au mieux des plaisirs de la mer.

Nautiquement vôtre.

G Aveline

Siège social : Adresse : 54 rue de Saint-Malo - 35260 Cancale
Tel : 07.81.90.12.27 - Mail : aplc35@sfr.fr

CAMPING LES GENÊTS **
Ouvert du 1^{er} avril à fin septembre
Camping familial situé à mi distance entre la ville et la plage
Locations mobil-homes et emplacements caravanes et toiles de tente
Épicerie, bar, jeux piscine couverte et chauffée

Tél : 02 .99.89.76.17 / 07.81.46.29.15
Email : les.genets.camping@orange.fr
site : www.camping-genets.com

Camping
LE BOIS PASTEL
Cancale

A 800 mètres de la plage

- Emplacements caravanning
- Locations mobil-home
- Parcelles mobil-home

02 99 89 66 10
www.campingboispastel.fr

ORGANIGRAMME 2016

BUREAU



PRÉSIDENT
Gérard AVELINE
07.81.90.12.27



VICE-PRÉSIDENT
Adrien CORTEVAL
06 95 32 52 61



TRÉSORIÈRE
Patricia LAIZE
06 86 41 03 00



SECRÉTAIRE
Gisèle LETRENEUF
06 26 02 61 07



TRÉSORIER ADJOINT
Joseph LEPAIGNEUL
06 31 79 02 58



SECRÉTAIRE ADJOINT
Jacques GUIHARD
06 82 78 25 25



CHARGÉ DE L'INFORMATION ET DE L'ANIMATION
Alain NOSLIER
06 37 30 97 61



CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ ET DU RECRUTEMENT
Jean-Pierre SORDET
06 73 37 46 61



CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ ET DU RECRUTEMENT
Alain LAIZE
06 09 91 02 33

DÉLÉGUÉS DE SITE



LA HOULE
Armand AUBERT
06 09 86 86 86



PORT-BRIAC
Frédéric MIGNERON
06 71 71 64 10



PORT-MER
Gérard BOUTEGLER
06 66 33 26 33



L'ABRI DES FLOTS
Yannick BOUGRON
06 11 22 66 48



PORT-PICAIN
Gilles LE GUERN
06 75 22 28 60



PORT-MER
Jean-Claude PACAUD
06 88 66 23 12



PORT-BRIAC
Jean-Claude LETRENEUF
06 13 02 15 32



PORT-PICAIN
René COSSE
06 08 32 92 53



LES POTELETS
Emile MORVAN
06 77 83 42 73



PRÉSIDENT HONORAIRE
Jean-Marie RAQUIDÉL
06 10 33 71 98



PRÉSIDENT D'HONNEUR
Michel LOUVET
06 21 35 27 78

Manutention & Hivernage BATEAUX-CARAVANES Location de conteneur

**CHANTIER
FROC**

9, rue de la Ravardière
BP 36 - 35260 Cancale
Tel 02 99 89 61 74
froc35@wanadoo.fr

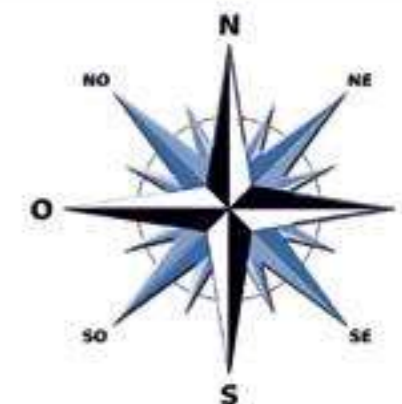


Correction graphique Anoni Digitale Cancale

GUY BOAT

Chantier naval
Polyester composite

9, rue de la Ravadière - 35260 Cancale
06 70 22 85 56 - guyboat@sfr.fr



Frédéric BEYER

Agent général



Assurances . Banque . Placements

4 b^d Villebois Mareuil
35400 SAINT -MALO
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G^{al} Leclerc
35260 CANCALE
Tél. 02 99 89 56 18

VIE DE L'ASSOCIATION

RAPPEL DES POINTS IMPORTANTS DÉJÀ PARU DANS LE CORMORANDIER N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 JUILLET 2015 À
09H30 – CENTRE SOCIOCULTUREL DE CANCALE

Membres du CA présents :

Jean-Marie Raquidel	Président
Adrien Corteval	Vice-Président
Patricia Laize	Trésorière
Jo Lepaigneul	Trésorier-adjoint
Jacques Guihard	Secrétaire-adjoint en charge du site internet
Jean Pierre Soret	Chargé de la Sécurité et du recrutement
Alain Noslier	Chargé de la communication

Membres du CA excusés

Gisèle Letreuef	Secrétaire
Jean Louis Beaumier	Chargé de la Sécurité et du recrutement

ORDRE DU JOUR :

- Accueil des participants,
- Intervention de Jean-Marie Pladys Président de la SNSM,
- Interventions du maître principal du Sémaphore du Grouin.
- Intervention de Monsieur MAHIEU Maire de CANCALE et Conseiller départemental
- Rapport moral et d'activité,
- Bilan financier,
- Fixation de la cotisation 2016
- Renouvellement du tiers des membres du C.A. (tiers sortant),
- Renouvellement sur d'autres tiers
- Renouvellement des délégués de sites,
- Informations et communications,
- Calendrier prévisionnel pour 2016,
- Prévision des animations pour 2016
- Projet Cale en Eau profonde, Aire de lavage des carènes, port,
- Coopératives,
- Intervention de Mr l'UNAN,
- Intervention de Mr Theret pour la FNPPSF

INTERVENTION DE LA SNSM :

Mr Pladys invite l'assemblée à venir participer à cette porte ouverte qui aura lieu toute la journée de ce samedi et partager le pot de l'amitié qui sera servi au local sur le parking de Port-Picain. Il informe l'assemblée des moyens d'alerter et principalement d'utiliser le 196 n° d'appel direct du CROSS. Il regrette que de nombreux adultes et enfants ne portent toujours pas le gilet de sauvetage.

INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DU SÉMAPHORE :

Le maître principal Le Flanchec a fait rappel des délits que les veilleurs pouvaient observer : vitesse excessive dans la vieille rivière principalement des scooters des mers, plongeur dans le chenal étant sans binôme, le non-respect du port de la brassière pour des embarcations légères. Qu'il était important de se signaler lorsqu'un bateau faisait un transit (ne serait-ce que sur Chausey), cela permet de favoriser les recherches et ou éventuellement informer les familles in-quiètes.

Le sémaphore cette année encore fera des portes ouvertes tous les mercredis pour visiter le sémaphore, il faut s'inscrire à l'office du tourisme.

INTERVENTION DE MR MAHIEU MAIRE DE CANCALE ET CONSEILLER DÉPARTEMENTAL :

Mr Mahieu remercie les membres du bureau de l'APLC pour les manifestations qu'elle organise ainsi que ses membres présents à l'AG.

Mr le maire nous informe qu'il œuvre pour que soit intégré au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le projet d'une cale, d'une aire de carénage, d'un port à sec et à flot. Il précise que Cancale a de nombreux atouts et qu'il est important d'ouvrir notre ville vers la mer. Mais nous pourrions voir ces projets se réaliser que seulement, si les études du SCOT démontrent qu'il y a un intérêt général pour le pays du grand Saint-Malo, d'où l'importance de recenser toutes les retombées qui pourraient être sociales, environnementales écologiques, économiques... pour porter ce projet pour la région.

RAPPORT FINANCIER PATRICIA LAIZE

Madame LAIZE notre trésorière présente la comptabilité arrêtée au 31.11.2014, qui laisse apparaître un **bilan positif de 1681.62 €.**

Les recettes (11862.35 €) sont dues essentiellement :

- aux cotisations des 297 adhérents (13 € en 2014),
- à une subvention de la mairie de Cancale,

- à la Publicité faite par les sponsors sur le « Cormorandier »,
- à la vente de billets de tombola pour le repas annuel,
- à la vente de produits de

Les dépenses (10180.73€) sont liées :

- à la communication
- au fonctionnement (papier, timbres...) Le portage nous permet une économie conséquente de frais de timbres (à améliorer)
- aux assurances, aux rencontres et réceptions aux déplacements des membres du bureau aux différentes réunions extérieures à Cancale FNPPSF, CEC, etc...
- au renouvellement de la coopérative
- à l'achat de trépied à gaz

SOIT UN BILAN POSITIF DE 1681.62 € POUR L'EXERCICE 2014

Chaque adhérent est avisé qu'il peut, s'il le désire recevoir une copie du bilan comptable 2014
Quitus est donné à notre trésorier pour la bonne gestion des finances.

Pour 2015 à ce jour nous avons un peu plus de 260 adhérents qui ont réglé leur cotisation. (Il nous reste à ajouter ceux qui viennent de régler leur adhésion aujourd'hui)

A ce jour pour 2015 :

Nous prévoyons en achat : 1 diable, le repas de fin de saison, 1 barnum pour nos manifestations internes.

Vote à l'unanimité.



9 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU TIERS SORTANT POUR 3 ANS

Jean-Marie Raquidel

2015 Renouvellement 3^{ème} tiers

•3^{ème} tiers sortant 2015 : se représentent Gisèle Letreuef, Jean-Pierre Soret, se retire Jean-Marie Raquidel

•2^{ème} tiers : Patricia Laize, Jacques Guihard, démissionne Jean-Louis Beaumier

•1^{er} tiers : Adrien Corteval, Jo Lepaigneul, Alain Noslier

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent rentrer dans le bureau.

Nous avons 1 candidat, il s'agit de Mr Gérard Aveline qui a fait une demande écrite.

0 voix contre - 0 voix abstention - Elus à l'unanimité

Les fonctions des nouveaux arrivants au sein du bureau seront fixées lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le mercredi 15 juillet 2015 et un nouveau président sera élu.

10 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DÉLÉGUÉS DE SITE ÉLUS POUR 1 AN :

Port-Mer : **Gérard Bondiguel et Jean Luc**

Hiard Port-Picain : **Michel Leroy et Jacques**

Guihard Port-Briac : **Jean-Claude Letreuef et**

Alain Laize **Abri des Flots : Yvonnick Hougron**

La Houle : **Guy Marguerie et Patrice Ballon**

Les Potelets : **Mrs Patrice Ballon et Jean-Luc Hiard se retirent**

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent assurer la fonction de délégué de site pour Port-Mer et La Houle.

Mr Jean Claude Pacaud se porte volontaire pour le site de Port-Mer.

Il est proposé un vote pour les délégués ; Vote à main levée Elus à l'unanimité



VIE DE L'ASSOCIATION

PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLÉANCES JANVIER 2016

AUPRÈS DE M. PIERRE-YVES MAHIEU MAIRE DE CANCALE

1• RALLONGEMENT DE LA DESCENTE DU CHEMIN DE ROULAGE DE PORT-BRIAC ET PARKING.

Il devient de plus en plus difficile de remonter les annexes sur le parking à cause de l'apport important de sable à proximité du chemin de roulage. Les usagers de Port Briac demandent à ce qu'au moins un petit chemin en dur d'une largeur d'un mètre cinquante soit mis en place dans la partie supérieure de la plage dans la prolongation du chemin de roulage.

Ne serait-il pas possible de récupérer les blocs qui sont changés des mouillages et les enfouir en bas de la descente afin de consolider le passage des annexes à cet endroit ?

Le stationnement restant une problématique, ne serait-il pas possible de poursuivre le busage sur toute la longueur de la route en descendant à droite de la route pour améliorer la sécurité du trafic les jours de forte affluence.

RÉPONSE : la pose de blocs non compacts est trop dangereuse et entraînerait la responsabilité de la Ville en cas de chute et de blessure. Un programme complet de prolongement du chemin de roulage sera à étudier. Il est rappelé que toute extension doit être soumise à autorisation et à déclaration de travaux.

Poursuite du busage : comme on le voit régulièrement sur les autres sites l'interdiction de stationner n'empêche pas certains automobilistes de garer leur véhicule. Un stationnement illi-cite sur cette zone entraînerait inévitablement des difficultés d'accès aux véhicules de secours. La configuration actuelle sera donc inchangée.

2• IMPOSER LE RESPECT DES CONSIGNES ET DE LA RÉGLEMENTATION.

Bien que les services portuaires aient mis à l'affichage les règles de comportement dans la limite des mouillages et que nous-mêmes nous fassions de l'information auprès de nos adhérents, nous avons dénombré de nombreux contre-venants à celles-ci durant la saison estivale. Le document d'information est apposé dans les tableaux d'affichage de chaque site, nous avons remarqué que ceux-ci étaient très peu consultés par les plaisanciers de passage. En faisant de l'information auprès d'eux, ils nous répondent qu'ils n'ont pas vu et qu'ils ne sont pas au courant des règles. Nous ne pouvons pas être sur le terrain en permanence, surtout comme vous le savez le nombre de plaisanciers qui mettent à l'eau

est très important. C'est pourquoi nous réitérons notre demande que soit mis sur chaque site et sur des grands panneaux en gros caractères bien visibles:

- Vitesse maximum dans les mouillages limitée à 3 nœuds.
- L'éviscération des poissons et des seiches est interdite dans une bande de 200 mètres extérieure à la dernière ligne de mouillage et dans le port.
- Interdiction de s'amarrer sur les mouillages et sur les navires au mouillage.
- Baignade Interdite dans le chenal de navigation.

Nous réitérons notre demande afin que la visibilité de certains panneaux soit améliorée.

RÉPONSE : L'ABF n'autorise pas de panneaux supplémentaires à Port-Picain notamment en front de mer. Exceptionnellement, la possibilité d'installer le long du muret de la cale de mise à l'eau un petit panneau rappelant « la limitation de vitesse des bateaux à 3 nœuds dans la zone de mouillages » sera toutefois étudiée.

A l'identique de 2015, la Ville va poursuivre la remise de flyers d'information sur la réglementation et sur les consignes de sécurité aux plaisanciers venant retirer en mairie leur macaron de stationnement pour Port-Picain. Une sensibilisation des plaisanciers par l'intermédiaire des différentes associations de plaisance est également souhaitée.

3• ENTRETIEN DES PANNEAUX D'AFFICHAGE SUR LES DIFFÉRENTS SITES

Nous avons constaté que le vitrage des caissons d'affichage manque d'entretien ce qui rend les documents illisibles. Un nettoyage régulier serait nécessaire.

RÉPONSE : La demande de nettoyage des panneaux d'affichage a été faite auprès des services techniques de la Ville. Un entretien régulier doit également être assuré par les associations bénéficiant d'une autorisation d'affichage sur certains panneaux.

4• LAVAGE DES CARÈNES

L'opération de carénage d'un navire de plaisance, lorsqu'elle n'est pas effectuée sur une aire dédiée et équipée pour traiter les eaux chargées de micro-particules résultant de cette opération, constitue une atteinte au bon état et à la propreté du port. Cette infraction est réprimée par une amende de 5ième classe. Lors d'une saison nous sommes amenés à caréner au minimum 1 fois. La seule solution actuelle pour répondre à la réglementation n'est théoriquement possible qu'en allant sur une aire de carénage à St Malo (très compliqué pour certains plaisanciers). De ce fait serait-il possible de caréner d'une façon naturelle (par simple brossage sans utilisation de produit détergent) sur l'estran à marée basse en grande marée ?

RÉPONSE : Un arrêté municipal a été pris en 2014 interdisant tout carénage sur le littoral cancalais afin de répondre aux exigences environnementales (eaux de baignades, zones conchylicoles...). Le seul moyen est de remonter son bateau et d'effectuer le carénage sur une aire spécialement dédiée.

5• CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PLAISANCIERS BÉNÉFICIAIRES D'UN MOUILLAGE

Une première augmentation de 5 % est prévue en provision dès maintenant pour la réalisation des futures études nécessaires au projet d'implantation d'une infrastructure portuaire à Port Picain,

Nous demandons que cette augmentation s'étale sur 2016 et 2017 étant donné l'arrivée d'une nouvelle taxe incontestable

nable de 25€ concernant la valeur locative des ports de plaisance qui vient se greffer à la cotisation,

RÉPONSE : Le Conseil Municipal du 17 décembre 2015 a étudié les tarifs municipaux 2016 dont ceux du Port de Plaisance. Ils tiennent compte d'une revalorisation de + 5 % des tarifs habituels et d'une nouvelle redevance imposée par l'Etat en application du décret n° 2014-1520 du 16 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la modulation des valeurs locatives des ports de plaisance.

En effet, la loi prévoit qu'à compter de 2015, la valeur locative foncière des postes d'amarrage dans les ports de plaisance est fixée selon le tarif suivant :

- 110 € pour les ports maritimes de la Méditerranée ;
- 80 € pour les autres ports maritimes (Cancal) ;
- 55 € pour les ports non maritimes.

Conformément à la loi, cette valeur locative a été soumise pour avis à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo le 11 décembre 2015.

Pour Cancal seul Port Mer est concerné par ce décret pour ses 180 mouillages. Pas de recours possible.

Critère pris en compte : classement administratif port de plaisance (Port-Mer ne verse pas de redevance AOT à l'Etat au contraire des autres sites -Potelets, Abri des Flots, Port-Picain/Port-Briac-). Saint-Malo et Saint-Suliac sont également concernées par cette mesure.

Port-Mer ayant participé au même titre que les autres zones

de mouillages (Port-Picain, Port-Briac, Les Potelets et l'Abri des Flots) au paiement des études et des redevances AOT, un appel collectif de 25 € par mouillage est nécessaire pour assurer le paiement de cette redevance et ainsi équilibrer le budget du Port qui est, pour mémoire, un budget autonome qui doit s'autofinancer uniquement à partir des redevances versées par les plaisanciers.

(Selon les finances publiques, il n'y aura logiquement pas d'appel de la taxe pour l'année 2015, sauf décision contraire qui nécessiterait une nouvelle augmentation de la redevance supplémentaire par mouillage).

6• SITE DE LA HOULE.

Qu'en est-il de la situation du site de la Houle concernant les mouillages suite à plusieurs informations parues dans la presse ? Est-ce toujours un port départemental ?

RÉPONSE : Dans le cadre de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment pour ce qui porte sur la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports, Saint-Malo Agglomération a décidé de ne pas prendre en gestion le domaine portuaire de la Houle à Cancale. Cette compétence va donc être transférée à la Région Bretagne. A ce titre, des contacts vont être pris prochainement par M. le Maire avec le Conseil Régional pour le renouvellement des Autorisations d'Occupations Temporaires actuellement accordées à la Ville. Les zones de mouillages seront évoquées dans un second temps.

7• SITE DE PORT PICAIN

Suite au trafic de plus en plus important d'une année à l'autre sur le site de Port Picain (parking et cale),

la dangerosité liée à la présence d'une zone de baignade très peu utilisée à proximité immédiate de la cale de dé-barquement et embarquement sur laquelle certain jour, en pleine saison, nous avons compté plus de 150 manutentions de bateaux, nous demandons :

a) s'il est possible d'interdire cette zone de baignade ?

b) comme nous l'avons déjà évoqué au dernier comité nautique local, nous proposons le traçage de deux lignes blanches sur la cale afin de délimiter trois voies distinctes qui permettraient aux utilisateurs de se placer sur 3 files pour dégager plus rapidement et éviter les embouteillages dangereux que l'on connaît à certaines heures

c) Amélioration du chemin de roulage après la cale de port picain.

L'APLC a organisé début août 2015 un ramassage et enlèvement des cailloux dans le prolongement du chemin de roulage amenés par les forts coups de vent d'est de l'automne précédent, gênant considérablement la descente des bateaux et annexes.

Il en reste encore un nombre important et nous demandons à la municipalité une aide matériel afin de dégager ce surplus de cailloux qui aura été récupéré. Cet enlèvement sera effectué à la prochaine grande marée de mars

RÉPONSE : Il n'est pas possible d'interdire la baignade sur le site de Port-Picain considéré comme plage. Ce lieu de baignade est d'ailleurs souvent fréquenté par des familles cancalaises mais aussi par la clientèle de l'auberge de jeunesse. Une sensibilisation devra être faite auprès des plaisanciers pour respecter la zone de baignade et ainsi permettre une bonne cohabitation entre les différents utilisateurs.

Un contact va être pris avec l'association pour voir sur place la faisabilité d'un traçage de lignes blanches sur la cale dans le but de délimiter plusieurs voies et de faciliter la circulation.

Concernant le retrait du surplus de cailloux amenés par les coups de vent d'Est à Port-Picain, un ramassage a eu lieu le samedi 12 mars 2016 avec la participation de plusieurs bénévoles de l'APLC et du responsable du port de plaisance équipé d'un quad avec remorque.

8. ENFOUISSEMENT DES BLOCS DE MOUILLAGE

Le non enfouissement des blocs de mouillage génère des problèmes existants : c'est à dire que dans les zones à fort courant les chaînes s'enroulent autour du suçon, ce qui diminue la longueur du mouillage et font piquer l'étrave au niveau de la ligne de flottaison, pouvant faire couler les bateaux par grosse mer. Il y a eu encore ce type de problème sur Port Picain en 2015.

RÉPONSE : Le marché lancé chaque année par la Ville pour les travaux de rénovation et de vérification des mouillages inclut systématiquement la prestation d'enfouissement des blocs. Toutefois, face aux gros coups de vent et au désen-sablement de certaines zones, il est possible que des blocs deviennent apparents. La Ville ne peut pas faire face à ce phénomène naturel et assurer une vérification systématique de tous les mouillages pleine eau. La moindre anomalie doit être signalée au responsable du port par le plaisancier titulaire du mouillage.

Le problème rencontré en 2015 n'est pas dû au bloc de mouillage mais à un enroulement de chaîne provoqué par un agglomérat de coquillages compactés qui a entraîné le blocage de l'émerillon sous bouée (diagnostic vérifié par vidéo réalisée par le plongeur lors de la vérification).

NOTA :

Suite aux différentes demandes que nous avons proposées début 2015 nous remarquons avec satisfaction que plusieurs ont été prises en considération et nous en remercions la municipalité pour :

- le projet d'implantation d'une infrastructure à Port Picain, nous ressentons que le maire et les élus concernés ont à coeur de faire avancer ce projet,
- concernant le stationnement sauvage sur la RD 201, des panneaux de stationnement interdit ont été mis en place,
- concernant le parking de Port Picain notre demande qui avait été faite en cours de saison qui était d'élaguer et d'abattre quelques vieux arbres pour rendre la circulation avec des remorques plus simple et gagner une dizaine de places de parking a été réalisée
- concernant le chenal nord de Port Mer, une solution intermédiaire semble satisfaire les usagers,

RÉPONSE :

- A noter que le stationnement sauvage en bordure de la RD 201 est dorénavant interdit. Des panneaux réglementaires ont été installés et permettront ainsi à la Police Municipale de verbaliser.
- Le chenal nord de Port-Mer a été déplacé et semble donner satisfaction aux usagers.
- L'élagage des arbres morts gênant la circulation des remorques à Port-Picain a été réalisé.
- Concernant le projet d'infrastructure à Port-Picain, M. le Maire a demandé que soit intégré dans la révision du SCOT du Pays de Saint-Malo débuté en 2013 un volet littoral permettant un développement maritime tel un ouvrage portuaire. La démarche de révision est longue et fastidieuse, elle nécessite un nombre considérable de réunions et devrait s'achever en 2017.

CRÊPERIE - SALON DE THÉ
Ouvert depuis 1987

1, place du calvaire
35260 CANCALE
LE PORT

Tél. : 02 99 89 60 66

CRÊPERIE DU PORT



TARIFS 2016 DU PORT ET VALEUR LOCATIVE DES PORTS DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal du 17 décembre 2015 a étudié les tarifs municipaux 2016 dont ceux du Port de Plaisance. Ils tiennent compte d'une revalorisation de + 5 % et d'une nouvelle redevance imposée par l'Etat en application du décret n° 2014-1520 du 16 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la modulation des valeurs locatives des ports de plaisance et estimée à 25 € par mouillage.

Concernant la valeur locative foncière des ports de plaisance, des éléments d'information et de calculs sont présentés :

Décret n° 2014-1520 du 16 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la modulation des valeurs locatives des ports de plaisance.

La loi prévoit qu'à compter de 2015, la valeur locative foncière des postes d'amarrage dans les ports de plaisance est fixée selon le tarif suivant :

- 110 € pour les ports maritimes de la Méditerranée ;
- 80 € pour les autres ports maritimes ;
- 55 € pour les ports non maritimes.

(Selon les finances publiques, pas d'appel de la taxe pour l'année 2015, sauf décision contraire qui nécessiterait une nouvelle augmentation de la redevance supplémentaire par mouillage).

Le montant, hors minoration, de la nouvelle redevance annuelle pour Port-Mer est estimé à :

14 400 € (80 € X 180 mouillages).

Conformément à la loi, cette valeur locative a été soumise pour avis à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo le 11 décembre 2015. Il en ressort :

- 1 • Pour Cancale seul Port Mer est concerné soit 180 mouillages. Pas de recours possible. Critère pris en compte : classement administratif port de plaisance (Port-Mer ne verse pas de redevance AOT à l'Etat au contraire des autres sites -Potelets, Abri des Flots, Port-Picain/ Port-Briac-). Saint-Malo et Saint-Suliac sont également concernées par cette mesure.
- 2 • Le calcul est, après minoration pour absence d'équipements et d'infrastructures, estimé à 13 950 €.
- 3 • Port-Mer ayant participé au même titre que les autres zones de mouillages (Port-Picain, Port-Briac, Les Potelets et l'Abri des Flots) au paiement des études et des redevances AOT, un appel collectif va être à nouveau nécessaire pour assurer le paiement de cette redevance et ainsi équilibrer le budget du Port qui est un budget autonome qui doit s'autofinancer à partir des redevances versées par les plaisanciers.

**Calcul nouvelle redevance par mouillage =
13 950 € / 558 anneaux toutes zones
confondues soit 25 € par mouillage.**

Ce montant fixe s'ajoutera aux redevances habituelles.

MAIRIE DE CANCALE BUREAU DU PORT DE PLAISANCE

Responsable : Monsieur BEUREL Thierry 02 99 89 74 33

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		9h00-12h00 ACCUEIL DES USAGERS			Uniquement période du 1 ^{er} avril au 30 juin 9h00-12h00 ACCUEIL DES USAGERS
14h00-17h00 ACCUEIL DES USAGERS				14h00-17h00 ACCUEIL DES USAGERS	

DURANT LES PERIODES DE GRANDES MAREES, CE PLANNING PEUT NE PAS ETRE RESPECTE EN RAISON DES IMPERATIFS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES MOUILLAGES. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

VOUS AVEZ DES PROJETS ?
Nous vous aidons à les réaliser !

Agence de Cancale
02 57 45 01 40

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
BANQUE & ASSURANCE
www.banquepopulaire.fr

LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Du Lundi au Samedi
8h / 13h - 15h / 19h30
Dimanche 8h / 12h30

Fermé le Mercredi

19 rue de Saint Malo
ST COULOMB

Créiste Philippe

Tél. 02 99 89 00 67

DUFRIEN

Agneaux Prés salés
Veau de lait Breton*
Blonde d'Aquitaine*

*LABEL ROUGE

BOUCHER
CHARCUTIER

Créa til
paysage

EDOUARD BIARD
Port: 06 85 31 62 65

CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange 35260 CANCALE

CA

ILLE-ET-VILAINE
BANQUE ET ASSURANCES

Agence de Cancale : 1 BOULEVARD THIERS 35260 CANCALE

Tel : 02.99.89.60.35 Mail : cancale@ca-illeetvilaine.fr

Le bon sens a de l'avenir


**CONCOURS
 DE PÊCHE**

RÈGLEMENT ET HORAIRES DU 16/07/2016

Pleines mers 05h06 - 17h37

Basses mers 11h52 - 1h14 Coefficient 48/52

7H30 : fin des inscriptions et briefing, Le capitaine du ba-teau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours (parking de Port Picain). Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité

8H30 : Départ en pêche au son de la corne de brume. (A la Bouée) Au rassemblement devant les mouillages.

13H00 : Fin du concours, la pesée en public se fera au fil de matinée jusqu'à 13h, heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée 13H00. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé)

Il ne s'agit pas d'une compétition mais un challenge entre amis partageant la même passion et suivi d'un repas autour du maquereau servi sur le site de Port Picain au cours d'une journée tournée vers une manifestation de puces marines

RÈGLEMENT

• Dans l'esprit de préservation de la ressource le nombre total de poissons est limité à **50 par bateau**, de plus le ca-pitaine sera soucieux de respecter les réglementations en vigueur.

• Mode de pêches autorisées : traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. Uniquement en bateau, tout autres types de pêche interdite.

• Le secteur de prélèvement n'est autorisé que dans une **zone limitée de 5 milles nautiques au départ de Port Picain**.

• Ne seront pris en compte pour le concours que les Dorade / lieu / bar/ maquereau, Comptabilisés par un total de points défini par la quantité/ le poids / et espèce.

• 100 points par prise, 1000 points par kilo, bonifiés par un coefficient suivant la qualité de l'espèce.

Coefficient :

Maquereau : coef 1 Dorade : coef 2

Lieu : coef 3 Bar : coef 4

EXEMPLE :

3 DORADES DE 500 GRAMMES =
 300 + 1500 = 1800 X2 = 3600 POINTS

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans et/ou une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

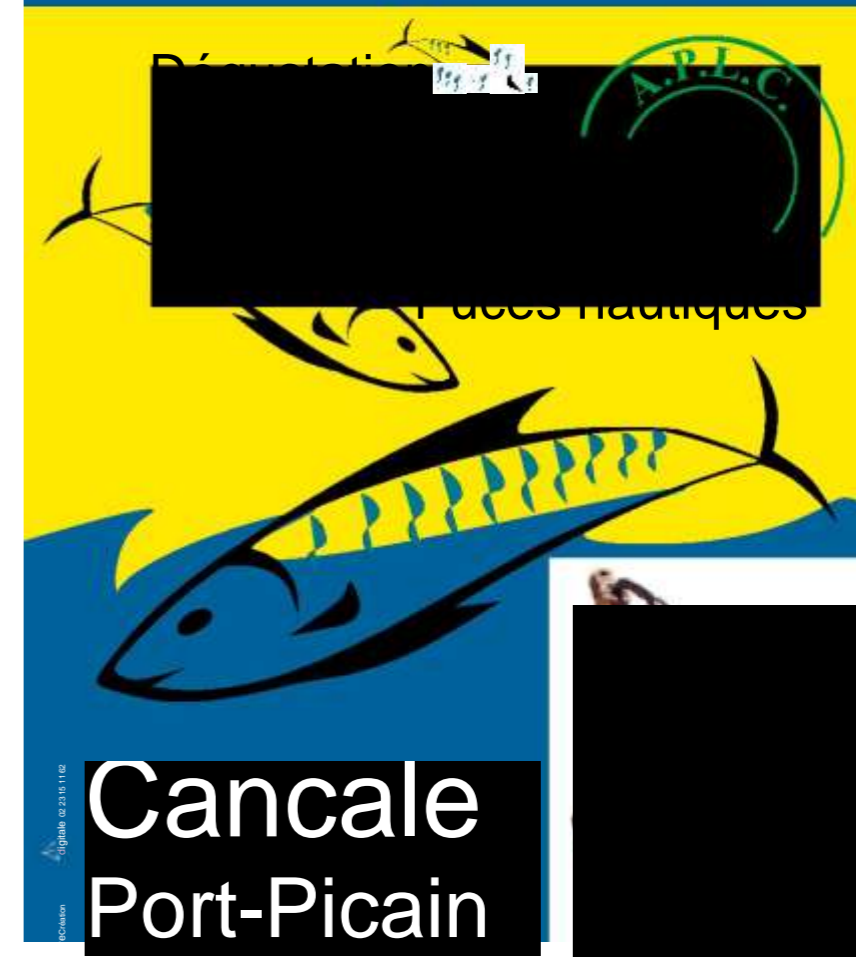
SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrants eux et leurs passagers. Ils devront également disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et **rester en veille sur le canal 77** (une VHF sera installée au PC à terre).

Pendant le concours le port du gilet est fortement conseillé.

Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée il est obligatoire de prévenir l'organisation soit par **VHF canal 77 ou par tél (07 81 90 12 27) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.**

MAQUEREAUX EN FÊTE
16 Juillet



07 81 90 12



BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DU 16 JUILLET 2016



(A remettre à l'organisation avant le départ)

Nom du capitaine _____

Nom et immatriculation du bateau _____

Adresse complète _____

N° de portable _____ Adresse mail _____ @ _____

Etes-vous adhérents à l'association ? Oui Non

Nombre d'équipiers _____ X 5€ = _____

J'ai pris connaissance du règlement Je déclare être assuré et disposer d'une embarcation en règle.

Date _____ Signature _____

Contact APLC : 07 81 90 12 27

TARIF

INSCRIPTION CONCOURS DE PÊCHE
 PAR PÊCHEUR
 (REPAS COMPRIS AVEC 1 BOISSON) :

5 EUROS



SÉCURITÉ

CHANGER UN KIT DE GONFLAGE DE GILET DE SAUVETAGE



COMMENT S'Y PRENDRE SUR UN GILET XM À SYSTÈME HAMMAR (HYDROSTATIQUE).

Cette méthode est valable pour n'importe quel gilet utilisant ce système.



Il faut commencer par dégonfler le gilet par l'embout de gonflage à la bouche en appuyant sur le clapet anti-retour.

Une fois le gilet dépressurisé, nous pouvons démonter la bouteille de gonflage. Celle-ci est directement incorporée dans la chambre du gilet. C'est donc la capsule de déclenchement qu'il faut démonter.

A l'aide d'un tournevis plat, il faut faire pivoter la bague noire dans le sens contraire des aiguilles d'une montre



La partie jaune est libérée, et donne accès au module de percussion de la bouteille. Voici enfin apparaître la fameuse bouteille. Celle-ci est vissée dans le module de percussion. On voit nettement le trou laissé par la percussion de la bouteille.

Il convient de replacer le percuteur dans sa position initiale afin de pouvoir revisser une bouteille neuve sans la percer à nouveau. Pour cela, nous disposons d'un repère vert à aligner face à un œillet. En faisant tourner le système avec un tournevis plat, l'œillet s'aligne facilement sur le point vert



La nouvelle réserve de gonflage peut être revissée sur son module de percussion et l'ensemble, replacé sur le gilet en n'oubliant pas que la bouteille va à l'intérieur de la chambre.



Vient ensuite le moment de réarmer le dispositif de déclenchement en faisant tourner le mécanisme afin d'enrouler la cordelette de déclenchement. Il est à noter que si la pastille devient rouge, de même, si la cordelette est cassée, il faudra remplacer tout le système de déclenchement.



Le système de déclenchement comme la bouteille, ont une durée de vie limitée, il faut donc impérativement les remplacer à la date inscrite sur chacun d'eux.



Il ne reste plus qu'à repositionner le déclencheur sur le système de percussion, et de faire pivoter la bague noire pour verrouiller l'ensemble.

Vous pouvez tester l'étanchéité de votre gilet en le gonflant à la bouche et ainsi vérifier qu'il tient bien la pression à long terme. D'ailleurs il est fortement recommandé de regonfler chaque année votre gilet pour vérifier la présence éventuelle de fuite. Il est bien plus confortable d'effectuer cette opération chez soi, que de s'en apercevoir en situation de détresse.

Donc à chaque hivernage dépliez, rincez et gonflez votre gilet (à la bouche), vous pourrez repartir en mer la conscience tranquille...



Ouvert du Lundi au Samedi Midi

Auto Bilan Cancale

Zone de la Bretonnière

35260 CANCALE

Tél. 02 99 89 98 06



COMMENT RÉPARER UNE CREVAISON DANS UN SEMI-RIGIDE OU UNE ANNEXE ?

Votre boudin se dégonfle ? Ne le jetez pas tout de suite !

La réparation est possible, relativement facile à condition de suivre nos conseils avec application. Pas à pas en 13 étapes photo.

Une crevaison est toujours possible sur un pneumatique. Ce n'est pas la catastrophe, car qu'il soit en PVC (les plus courants) ou en Hypalon, un pneumatique se répare très bien. À condition de suivre une procédure étape par étape et de bien respecter toutes les consignes. Nous vous proposons ici de suivre en 13 étapes la réparation d'un semi-rigide

en PVC. La seule différence avec un pneumatique en Hypalon est de veiller à bien utiliser la bonne colle. Elles sont différentes pour les 2 matériaux. Dans l'incertitude, servez-vous de la colle fournie dans votre trousse de secours.

La trousse de réparation : les pneumatiques de l'annexe au semi-rigide sont livrés avec une trousse d'accessoire qui contient un kit de réparation de base. Il sera suffisant pour un petit trou mais pas pour une grande déchirure.



LA RÉPARATION PAS À PAS



1 - Commencez par bien étaler la surface à réparer. Le boudin bien dégonflé, on se positionne sur une surface plane.



2 - Choisir une rustine plus grande que le trou. Prévoir au moins 3 cm de plus tout autour. La pièce ne doit pas avoir d'angles vifs. Si elle est rectangulaire, arrondir les angles aux ciseaux. Tracez sur le boudin le tour de la rustine au crayon.



3 - À l'acétone, on dégraisse la surface à encoller. Ne versez pas l'acétone directement sur le boudin, mais utilisez un chiffon imbibé d'acétone.



4 - De la même manière, on dégraisse la rustine pour assurer une bonne prise de la colle.



5 - Les traces de colles sont dures à enlever. Pour s'éviter une séance de nettoyage laborieuse, on délimite la zone de collage avec du scotch de masquage. Cette étape n'est pas obligatoire mais la propreté du travail final s'en ressent fortement.



6 - Encollez la rustine à l'aide de la colle spécial PVC. Utilisez pour cela un pinceau. Insistez bien sur le pourtour. Ne passez pas une couche épaisse. En effet, il faudra au moins prévoir trois couches avant d'installer la rustine.



7 - Tout comme la rustine, on encolle le boudin endommagé à l'aide du pinceau. Passez bien sur les bords pour bien répartir la colle tout autour.



8 - Il faut 3 couches de colle fines (trop épaisses, elles seront dures à lisser par la suite). Entre chaque couche, avant de passer la couche suivante, il faut s'assurer que la colle ne colle plus ! Le doigt ne doit pas adhérer au support. Comptez environ 10 minutes entre deux couches suivant la température et l'hydrométrie.



9 - Une fois la 3e couche de colle passée et après avoir attendu 10 minutes environ qu'elle ne colle plus au doigt, installez la rustine en étant précis. En effet, la prise de la colle est instantanée. On ne peut pas coller et décoller la rustine plusieurs fois. Ayez le coup d'oeil !



10 - Maroufflez la zone avec un outil arrondi comme le manche d'une cuillère par exemple. Lissez en partant du centre vers les bords pour faire échapper les bulles d'air. Au final, insistez sur le pourtour.



11 - On peut alors supprimer l'adhésif de masquage.



12 - Maroufflez à nouveau bien le bord qui pourrait s'être légèrement décollé si l'adhésif est un peu passé sous la pièce.



13 - Avec de l'acétone, nettoyez le pourtour. Attention de ne pas mouiller trop sinon l'acétone risque de pénétrer sous la pièce et de la décoller.

Source : www.bateaux.com

BRUITS DE COURSIVES

SE FAIT ENTENDRE DEPUIS SA CRÉATION

CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE

Réunis en assemblée générale, le 4 février, les vingt et un membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance ont réaffirmé leur souhait de mieux faire entendre la voix de la communauté nautique auprès des pouvoirs publics.

Forte d'une représentativité de neuf millions de pratiquants, la Confédération estime nécessaire que la plaisance et le nautisme Français soient dorénavant mieux entendus dans les instances décisionnelles, nationales et européennes.

Au plan régional, nautisme et plaisance sont une composante essentielle du développement des territoires, notamment littoraux. C'est pourquoi, la Confédération s'est prononcée favorablement pour créer en 2016, dans chaque Région, une représentation

pour contribuer activement à la valorisation des espaces marins dans le respect de la liberté des pratiques et des usages nautiques, en devenant un acteur reconnu du développement durable ;

promouvoir durablement les cultures et les pratiques nautiques de chaque territoire ;

valoriser les apports économiques et sociaux du nautisme comme composante essentielle de la croissance bleue des territoires.

Au plan national, la Confédération relève que le nautisme et la plaisance sont absents des travaux des instances institutionnelles comme le CIMER (comité interministériel de la mer). Elle regrette l'affaiblissement puis la quasi disparition du conseil supérieur de la navigation et de la plaisance. C'est la raison pour laquelle, elle annonce la tenue d'une Conférence annuelle dont la première édition se déroulera à la mi-juin. Evoquée au dernier salon nautique de Paris, devant M. Alain Vidalies, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, qui en a accepté le principe, ce rendez-vous permettra de recréer les conditions d'un dialogue constructif entre l'Etat et la communauté du nautisme et de la plaisance.

Au lendemain de l'examen par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi sur l'économie bleue, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance constate le refus du dialogue de la Ministre de l'écologie. Depuis plusieurs mois, la Confédération s'est engagée dans un travail avec les administrations et les élus pour développer de façon réaliste la filière de déconstruction des bateaux de plaisance. La filière de déconstruc-

bateaux par an sont aujourd'hui déconstruits et la France assure un leadership en Europe. Son développement est souhaité dans un cadre maîtrisé.

L'article 89 de la Loi de Transition Énergétique (L TE) a été voté sans aucune étude d'impact. Depuis, les membres de la Confédération ont fait savoir au gouvernement que cette disposition comportait des risques de déstabilisation de toute la filière nautique Française.

À l'heure actuelle, la Confédération souligne l'absence de définition juridique d'un « navire à déconstruire » l'absence d'études de terrain, permettant de quantifier le flux des navires de plaisance à déconstruire ; l'absence d'analyses permettant de connaître l'intention à venir des propriétaires ; l'absence de toute évaluation du coût qui sera supporté de main par les éco contributeurs.

La Confédération réaffirme son souhait de développer cette filière de déconstruction dans des conditions réalistes. Entendue par plusieurs députés, de la majorité comme de l'opposition, les parlementaires ont soutenu un amendement visant à reporter d'un an son entrée en vigueur afin de disposer d'une réelle étude d'impact et d'une organisation économique adaptée. Malgré le soutien de la commission et du rapporteur M. Leroy, le gouvernement s'y est, une nouvelle fois, opposé.

Solennellement, la Confédération demande aujourd'hui au Premier ministre d'écouter la voix des acteurs de l'économie bleue (entreprises, associations, fédérations sportives, ports de plaisance) et des élus de la République en vue du débat au Sénat qui se tiendra en mars prochain.

Enfin, sur le plan européen, la Confédération a pris connaissance des mesures concernant la pêche au bar arrêtées lors du dernier conseil des Ministres européens chargés de la pêche. Si elle s'associe à la volonté des autorités européennes de mieux protéger le stock de bars aujourd'hui en difficulté, elle regrette que ces mesures n'aient pas fait l'objet d'une plus ample concertation préalable. Ceci d'autant plus que, dans leur forme actuelle, ces mesures d'interdiction semblent totalement excessives et injustes pour les 2 millions de pêcheurs plaisanciers français et font peser une grave menace sur la pêche de loisir. **La Confédération estime indispensable que ces mesures soient aménagées pour trouver un meilleur équilibre entre la préservation de la ressource et le maintien de cette activité.**

Contact Presse : 01 44 37 04 04- media@fin.fr





BRUITS DE COURSIVES



DATES ET LIEU DES PERMANENCES

Les permanences auront lieu tous les 1er samedi du mois au local de l'APLC 54, rue de Saint-Malo à CANCALE de 10h30 à 12h.

COOPERATIVE A.P.L.C

Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle épaule 10 cm par 2,5 cm	3€
Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle coeur taille 7 cm de diamètre	3€
Flamme de l'association	8€
Polo	15€
Casquette	8€
Réglette	0,50€
Pied à coulisse	2,50€
Drapeau de Cancale 30x40 cm	10€

Pour toute commande contactez :

Jean-Pierre Soret : 06 73 37 46 61 - mary.soret@orange.fr

Alain Laize : 06 09 91 02 33 - patlaize2@hotmail.fr

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62 Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm



GARAGE BENIGUEL 1995 - 2015
20^{ème} anniversaire

AGENT PEUGEOT
MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES
CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale
Tel. 02 99 89 60 65
garage.beniguel@wanadoo.fr





MÉMO

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

Samedi 21 Mai 2016	Pot d'ouverture de saison	Port Picain
Samedi 28 Mai 2016	Forum des Associations Nautiques	Port Mer
Dimanche 05 Juin 2016	Accueil des Granvillais	Cancale
Samedi 03 Juillet 2016	Pique-nique aux Huguenans avec les Granvillais	Chausey
Samedi 09 juillet 2016 à 9h30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
Samedi 16 juillet 2016	Animations à Port Picain Pêche en mer - Maquereaux en Fête	Port Picain
Dimanche 7 Août 2016	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Du 05 Août au 8 Août 2016	Remontée de la Rance avec les plaisanciers de Granville	La Rance-Dinan
Dimanche 28 août 2016	Repas annuel	Port Picain
Samedi 3 septembre 2016	Forum des Associations	Gymnase
Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre 2016	Les Bordées de Cancale	Port de la Houle





Création et impression économique*
au service des particuliers et des associations

* Petite série « de la carte à l'affiche grand format,
flyers, affiches, catalogues, bâches... »

02 23 15 11 62
www.ancredigitale.com

RICHEUX Patrick



- Construction Navale ■
Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Océaiculture:
aluminium - acier - inox
- Chaudronnerie ■ Métallerie ■
- Fabrication ■
béquilles - Balcons rampes d'escalier
- Réparation ■
hélices - embases bois-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

YAMAHA
OCQUETEAU
Passeport Craft
CAMELI

**PL NAUTIC
EMERAUDE**

MAINTENANCE
STOCKAGE
VENTE NEUF & OCCASION

02 99 88 58 48
nautem@orange.fr

Route de DINARD - SAINT-MALO (proche du barrage)
9, rue de la Croix Aubrée - 35780 LA RICHARDAIS **DINARD**

DÉROCTAGE



les bénévoles de l'APLC ont nettoyé les zones d'échouage avant la saison

UN OUTIL POUR AMÉLIORER SA SÉCURITÉ

LA RADIO VHF

la radio VHF marine fixe ou portable permet en cas de détresse en mer de diffuser l'information a tous les navires sur zone, elle permet de prendre connaissance d'une demande d'assistance d'un autre navigateur, c'est le premier support de solidarité des gens a la mer !, elle permet aussi de recevoir les bulletins METEO a intervalle régulier, a compter du premier janvier 2017 une radio VHF fixe sera obligatoire pour la navigation de plaisance a partir de 6000 d'un abri , (écrit de la part d'un convaincu munissez vous en d'une)

G Aveline

ELECTRONIQUE APPLICATIONS

QualiNautic
Groupement d'Artisans

Electricité marine
Electronique marine
Alarmes anti-intrusion
Vidéo-Surveillance

Allée de l'Île aux Moines 35430 SAINT-JOUAN-DES-GUERETS
Tel : 02 99 81 97 94 Email: electappli@wanadoo.fr
www.electronique-applications.fr

alcédo
chasse & pêche

Magasin Alcédo RENNES
18, rue de la Retardais 35000 RENNES - Zone de la route de Lorient

Créé par des passionnés... Pour des passionnés!

Du Lundi au Samedi
9h00 - 19h00
sans interruption

02 99 14 75 87

10% de remise immédiate

facebook
www.alcedo.fr

ROUTE DE LORIENT

Rapala ZOWNER SQUIAT Garbolino Jodo SMITH PENN PAFEX

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

FERMETURES PÊCHE:

- coefficient inf - la nuit
- 1 zone fermée sur les zones

Coquilles et PALO

Bivalves

Coque (=3kg)	3 cm	300
Palourde	4 cm	50 (=3kg)
Praire	4,3 cm	100 (=3kg)
Vénus	2,8 cm	100 (=3kg)

Bivalves non

Huître Douzaine creuse	5 cm	(= 5kg)
Huître Douzaine plate	6 cm	(= 5kg)
Moule		300

Trident de 10 cm maximum d'ouverture

Respectez les travailles

15 mètres minimum des concessions nées pêche pas à longueur maximale de 35 cm

Circulation et stationnement des véhicules dans le domaine public maritime

Vous êtes dans un site Nature respectez les lieux, ne vous approchez pas

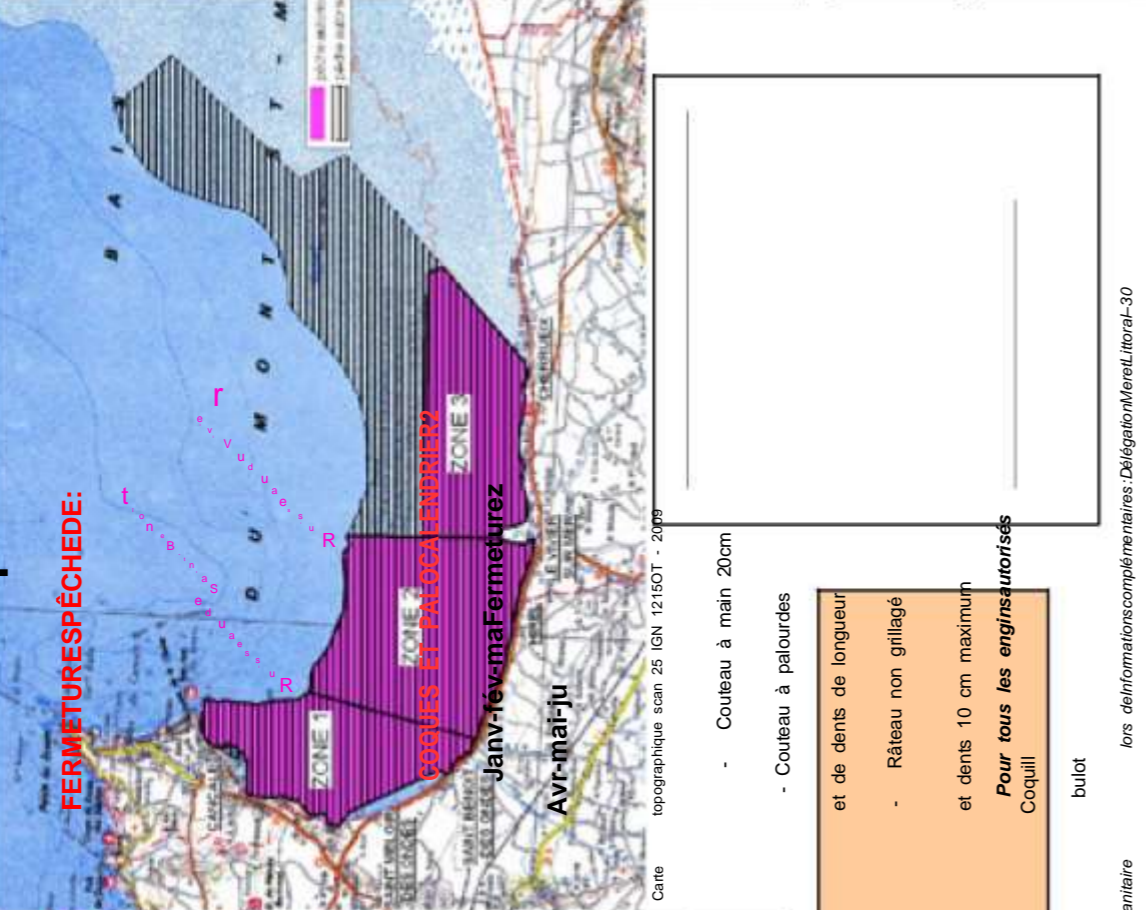
PECHÉ A PIED DE LOI
consommation, pers

VENTE INTERDITE
MESURER : DES TAILLES

bivalv

Oct - nov - Fermetures

Juil-



Carte topographique scan 25 IGN 1215OT - 2009

Couteau à main 20cm

Couteau à palourdes

et de dents de longueur

Râteau non grillagé

et dents 10 cm maximum

Pour tous les engins autorisés

Coquill

bulot

lors de informations complémentaires: Délégation Mer et Littoral - 30

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire

CANCALE rue du Général Leclerc Des professionnels à votre service

L'embellie Coiffure mixte
Bar de l'Ouest Café - P.M.U
Chopin chaussures Cordonnerie - Clés

A DECOUPER ET A GARDER DANS VOTRE BATEAU

NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large CROSS	CANAL 16 sur la VHF , 116 depuis le littoral
Numéro d'urgence européen cross)	112 (d'un fixe ou d'un portable)
Appel les pompiers sur la côte	18
CROSS JOBOURG	02 33 52 78 23
CROSS CORSEN	02 98 89 31 31
SEMAPHORE DU GROUIN	02 99 89 72 29
PORT DE PLAISANCE (Mr Beurel)	02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08
SNSM (Mr Pladys)	06 86 10 16 57
CANAL	07.81.90.12.27

RESPECTONS LES TAILLES

ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD

POISSONS

Alose	30 cm	Filet	20 cm	Orphie	30 cm
Anchois	12 cm	Hareng	20 cm	Plie Carrelet	27 cm
Baliste	23 cm	Lieu jaune	30 cm	Rouget barbet ou de roche	15 cm
Bar	42 cm	Lieu noir	35 cm	Rouget Grandin	15 cm
Bar moucheté	30 cm	Limande	20 cm	Roussette	40 cm
Barbue	30 cm	Limande sole	25 cm	Saint-Pierre	30 cm
Baudroie lotte	50 cm	Lingue julienne	63 cm	Sar	25 cm
Bonite	40 cm	Lotte	50 cm	Sardine	11 cm
Chinchard	15 cm	Maigre	45 cm	Sole commune	24 cm
Congre	60 cm	Maquereau	20/30 cm	Truite de mer	35 cm
Dorade grise	23 cm	Merlan	27 cm	Thon gemon	2/3 kg
Dorade rose	23 cm	Merlu	27 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Dorade royale	23 cm	Mulet	30 cm	Turbot	30 cm
Eglefin	30 cm	Morue cabillaud	42 cm		

COQUILLAGES & CRUSTACÉS

Araignée	12 cm	Huître creuse	5 cm	Pétoncle noir	4 cm
Bulot	4,5 cm	Huître plate	6 cm	Praire	4,3 cm
Coque	4,5 cm	Moule	4 cm	Telline	2,5 cm
Coquille St Jacques	11 cm	Ormeau	9 cm	Tourteau	13/14 cm
Crevette bouquet	5 cm	Oursin	5,5 cm	Vernis	6 cm
Crevettes autres	3 cm	Palourde d'Europe	4 cm	Vénus	2,8 cm
Etrille	6,5 cm	Palourde japonaise	4 cm		
Homard	8,7 cm	Palourde rose	4 cm		

● **Espèce faisant l'objet d'un marquage obligatoire (vois schéma ci-contre)**

■ **Tailles préconisées FNPPS**

Autres espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre) : Bonite, Dorade Coryphène, Espadon Voilier, Langouste, Makaïre bleu, Marlin bleu, Denti, Rascasse rouge, Thazard, Thon jaune, Voilier de l'Atlantique.

Espèces interdites à la pêche : esturgeon, raie brunette, raie blanche.

Espèces soumises à quotas : thon rouge



JOURNAL DE BORD DU PECHEUR

Date	Heure depart	Temps de Navigation	Coeff Marée	Etat de la Mer	Poissons Pêchés	Quantité	Observations

BISCUITERIE CANCAÏSE
Le Plus Grand Choix de la Côte
 PRODUITS RÉGIONNAUX
 Les produits de la région Cancaïse
 Biscuits, Pâtisseries, Chocolats
 Ouvert toute l'année
 ZA Les Quatrevois (Rond Point du Super U)
 35260 CANCALE - Tél. 02 23 15 12 53

Mr. Bricolage
 on peut compter sur lui.
Articles de Pêche
 (Pêche en mer & Pêche à pied)
Bricolage - Jardin - Plein Air
CANCALE

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS (A.P.L.C.)

54 rue de Saint Malo 35260 CANCALE - Tél. 07 81 90 12 27 - Courriel : aplc35@sfr.fr

COTISATION

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, réunions, revues, déplacements, etc...); Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C à l'adresse suivante : A.P.L.C - Patricia LAIZE, 8 rue de la Corgnais - 35260 CANCALE (06 86 41 03 00) En

retour vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi que 2 macarons de l'Association.

A partir de 27 euros membre actif (adhésion APLC 13 € + FNPPSF 14 €)
Adhésion qui vous permettra de recevoir la revue trimestrielle de la FNPPSF et d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur le montant total de la cotisation.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à la FNPPSF votre adhésion restera à 13 € mais sans possibilité de déduction fiscale.

BULLETIN D'ADHESION À DÉCOUPER ET À RENVOYER À L'APLC

(Rubriques à renseigner en totalité même pour un renouvellement si vous avez changé d'adresse et de courriel n'oubliez pas de nous en informer)

Je soussigné(e) _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ C.P. et Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

N° de mouillage et port d'attache : _____

Nom du navire : _____

Quartier et N° immatriculation : _____

Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de _____ euros,

Adresse Email : _____

A _____, le _____ Signature : _____



Perdez moins de plomb en traine avec ce système qui présente plusieurs avantages par rapport au plomb sphérique traditionnel.

- Il ne tourne pas sur lui-même en action de pêche donc évite le vrillage du fil
- Son diamètre faible le fait passer sans s'accrocher dans les failles - 3 à 4 fois moins de perte de plomb donc bon pour l'écologie et l'économie
- avec sa dérive, il ne roule pas dans le bateau
- Il est facile à réaliser avec des tubes de récupération. Les diamètres de 34 offrent un bon compromis portée/prise

à l'eau. 94 g au cm il ne vous reste qu'à couper vos tubes à la longueur nécessaire pour obtenir le plomb de poids désiré sachant qu'un plomb de traine peut aller jusqu'à 3 Kg et +

lorsque le plomb est coulé à l'intérieur du tube et refroidi, faire une saignée et y introduire une dérive, assez résistante car c'est elle qui supportera les assauts de la roche, en forme de triangle, 2 points de soudure de chaque côté sont suffisants et pour relier le plomb au triangle de traine, je préfère un fil inox gainé de 40 kg de résistance

Yannick, membre de l'A.P.L.C

Et pourquoi adhérer à la FNPPSF

Même si personnellement j'ai émis des doutes à certains moments sur le bien-fondé d'adhérer à une fédération comme la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et sportifs de France, aujourd'hui j'ai le sentiment contraire à ce qu'elle représente principalement pour la pêche de loisir avec ses ... adhérents.

Quand on regarde de plus près le travail réalisé par ses dirigeants et en particulier de son président, on s'aperçoit que grâce à sa pugnacité, face à tout ce que l'on a voulu imposer aux pêcheurs plaisanciers depuis plusieurs années, cette fédération a souvent eu gain de cause concernant la

taille des captures, les quotas, le permis de pêche et dernièrement la taxe sur les mouillages et bien d'autres sujets. Aujourd'hui la Fédération vient d'adhérer à la confédération du nautisme et de la plaisance ce qui va la renforcer face aux difficultés qui nous attendent. C'est pourquoi plus le nombre d'adhérents sera important, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs.

Autre avantage : le cumul des 2 adhésions (APLC + FNPPSF = 27 €) est déductible à 66 % de vos impôts, ce qui vous fera bénéficier d'une réduction nette de 17,82 €. Votre cotisation annuelle totale sera ainsi ramenée à 9,18 €

Gérard Aveline

Chantier naval de la
Ville Audrain
Saint-Malo - Dinard - Saint-Cast

BENETEAU
Concessionnaire

Bombardier

nuovajolly

Fondation Ript

EdgeWater

Vente de bateaux
neuf et d'occasions ■ Financement

ÉQUIPEMENT ■ ENTRETIEN ■ LOCATION

LOCATION BENETEAU RENT

Magasin
ACCASTILLAGE
DIFFUSION

YAMAHA

Atelier réparations
mécanique

Grutage

Hivernage
intérieur extérieur

1 bis avenue Louis Martin
35400 SAINT-MALO
la-ville-audrain@wanadoo.fr

www.ville-audrain.com
02 99 56 48 06

HUÎTRES CREUSES ET PLATES

www.jean-d-cancalle.com

Toute l'année Marché aux huîtres Le Port - Cancalle

De septembre à avril à Paris retrouvez nos adresses sur le site





B'Plast Saint-Malo
 ZI Sud - 7 rue du Grand Jardin
 35400 Saint-Malo
 02 99 21 36 36
 stmalo@bplast.fr






Fenêtres
 Portes
 Volets
 Stores
 Portails
 Vérandas
 Portes de garage

B' PLAST
 créateur de confort

www.bplast.fr



Cheville 35

VIANDE DE BOUCHERIE EN GROS

14 rue de la Croix Desilles - 35400 Saint-Malo - 02.99.21.91.10

Conceptual Ancres Digitale Cancale

Autrefois le Pain



Sandrine & Olivier LAMOURE
 02 99 89 84 53
 59, av. du Général de Gaulle
 35260 CANCALE
 Fermeture hebdomadaire le jeudi

Conceptual Ancres Digitale

Les P'tites Croix Bar Restaurant

Du lundi au Vendredi midi : Menu ouvrier 11,80 €
 Le Week-End sur réservation : Association, Entreprise, Repas de Famille (anniversaire, baptême, retraite...)

20, bd d'Armor **35260 Cancale**
 02 99 40 37 60 lesptitescroixcancale@gmail.com

Vente sur place ou à emporter

Au Jardin du Bourg

Pizzeria - Restaurant
 6, rue Duquesne - 35260 Cancale
 02 99 89 76 13

Pensez à réserver !!!

Ouvert du mardi au dimanche soir inclus

EVASION Marine



big ship **EURO PECHE**

- ACCASTILLAGE • BATEAUX • KAYAKS •
- PÊCHE MER ET RIVIERE • CHASSE •

ZAC de la Chesnais - 35430 ST-JOUAN - ST-MALO
 ☎ 02 99 81 45 45 - Fax 02 99 82 00 47
 E-mail : evasion.marine@wanadoo.fr

COMPTOIR DE LA MER

Tout pour vous et votre bateau

Station Maritime

Agréé révision radeaux de survie BOMBARD ZODIAC

Location de radeaux

Réparation bateaux pneumatiques

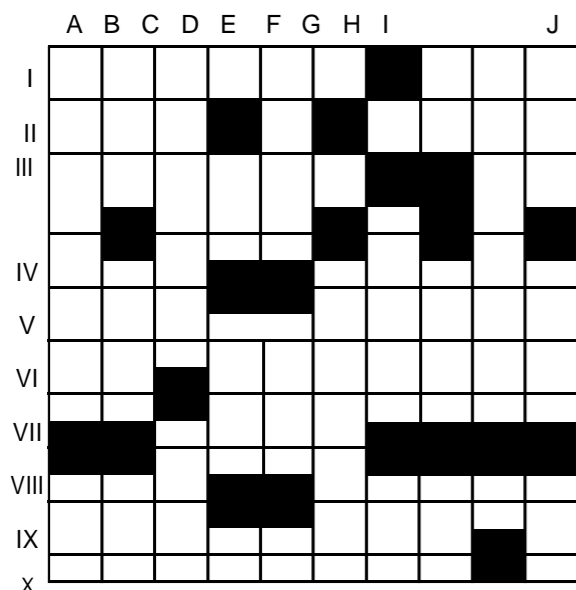
www.station-maritime.fr

18 avenue du G^{ral} Férié
 35400 SAINT-MALO
 Tél : 02 99 82 81 93

Les comptoirs de la coopérative maritime de Saint-Malo

- Cancale : 23, quai Gambetta
- Le Vivier : Port Ouest
- Saint Malo : 2, place Chateaubriand
- Saint Malo : 7, rue de la Saulaie - La Madeleine
- Saint Malo : 22, quai Trichet

MOTS CROISÉS



HORIZONTAL

- I - Algue - Poisson réputé
- II - Plante textile - Sorte de coupole
- III - Extrêmes - Infinitif
- IV - Ecole
- V - L'Irlande en est une - Peut être terrestre
- VI - Ballon
- VII - Annonce une suit - Il vit de ses biens
- VIII - Point d'eau
- IX - Le vrai est précieux - Gommages roulantes
- X - Col bien connu des cyclistes

VERTICAL

- A - Substance énergétique - En vague
- B - Langue du Nord - On s'y repose - Possessif
- C - Complet - Céréales
- D - Filet d'eau - Partira
- E - Qu'il enlevât - Pic des Pyrénées
- F - Alcool des montagnes
- G - N'est pas accidenté - Arrivé au monde
- H - Demi mal - Ceinture de judoka - Début d'érosion
- I - Un consentement l'est parfois
- J - Transport parisien - Crie à l'envers - Début de cité corsaire

Solutions du n° 24

Horizontalement :
I - Chinchards ; II - Au - Aie - Ers ; III - NNE - Ego
IV - Cep - Régat ; V - Guère ; VI - Livre - Md ; VII - Anet - Gosse ; VIII - In - Thon - Or ; IX - Sec - Quill ; X - Es - Tétées

Verticalement :
A - Cancales ; B - Hune - Innés ; C - Epave ; D - Na - RTT ; E - Charge - HOE ; F - H - Eu - Gout ; G - Egémonie ; H - Regards - Le ; I - Drole - Sols ; J - SS - Père.



RECETTE DE CUISINE

TARTARE DE MAQUEREAU A LA POMME ET AU CURRY

Pour 4 personnes :

2 gros maquereaux ou 4 moyens

1 pomme granny Smith

4 c à soupe d'huile d'olive

2 c à soupe de lait de coco en boîte

1 c à café de curry

1 citron - Un peu aneth

Lever les filets - enlever la peau et détailler en petits cubes de 1 cm de côté
Lavez la pomme et taillez-la en petits dés de même dimension et citronnez-la - réservez

Faire une vinaigrette avec 4 c à soupe d'huile d'olive, 2 c à soupe de lait de coco, salez, poivrez et émulsionnez à la fourchette

Mélanger le maquereau, la pomme, la sauce vinaigrette et disposez dans de petites assiettes. Ajoutez une pincée de curry et décorez avec de l'aneth



PROVERBES ET DICTONS MARITIMES

Quand les mouettes ont
pied, il est temps de virer.

Les marins boiront du lait quand
les vaches mangeront du raisin

Qui trop écoute la météo,
passe sa vie au bistro.

Si le goéland se frotte le gland, signe de mauvais
temps ; s'il se frotte le cul, fra pas beau non plus

HORIZON PAS NET, RESTE À LA BUVETTE

Pluie du matin ne gêne pas le marin

Rouge à bâbord, verre à ras bord

HURLEMENTS DE MOUETTE
PRÉSAGENT UNE TEMPÊTE

Qui sort du troquet doit rester à quai

Ciel de traîne, marin mets ton néoprène

Une fois qu'un bateau a coulé, tout le monde
sait comment on aurait pu le sauver

Le meilleur remède contre le mal de mer,
c'est encore de s'asseoir sous un arbre

Qui pisse au vent, mouille son caban

Je me suis engagé dans la marine le jour où mon
père m'a appris que j'étais sur terre pour travailler

**Mai frais et venteux,
fait l'an aventureux**

Quand la mer baisse, les rochers montent

Vent de nordé, cap à la bolée

Les navigateurs sont l'inverse des camemberts :
ceux qui ne coulent pas sont les meilleurs.

Quand un cachalot vient de tribord, il est
prioritaire. Quand il vient de bâbord aussi.

PETITE ANNONCE

Servir très frais



- Et - Rentier; VIII - Mare; IX - Ami - Plat - né; H - Bo - Obi - Et - Amiable;

Dirigeable;
VII

- Ile - . - Guler; VI - Oat - Ger; - F - Genepi; G -

- Entier - Mil;

- Lit

Solutions de la grille présentée dans l'édition 2011 - 2012
Vertical A - Glande - Ag - Oll

TESSIER *Viandes* **VENTE DEMI-GROS ET DETAILS PARTICULIERS & ASSOCIATIONS**

LE GUILLIER
22350 PLUMAUDAN
 TEL 02.96.86.09.39 FAX 02.96.86.11.32

LE FOURNIL D'OR
 Boulangerie Pâtisserie
 Michel BOISARD
 8, rue Bel Air
 35350 Saint-Coulomb
 02 99 89 00 63

Ongles and Color's
 7 Place de la Victoire
 35260 Cancale
 Tél. 02 99 89 53 39

The Culture of Color by O.P.I

Mer Côté
 RESTAURANT

Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)
 Route de la Corniche - 35260 Cancale
 Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20
 Fermeture hebdomadaire consulter :
 www.restaurant-cotemer.fr

JE VIS ICI, MA BANQUE AUSSI.

Notre agence de CANCALE
 10 rue du Général Leclerc
 ☎ 02 99 89 64 32

CRÉDIT MARITIME
 Le littoral à sa banque
 CRÉDIT MARITIME BRETAGNE-NORMANDIE
 BANQUE & ASSURANCE
 www.plaisance-creditmaritime.fr

REMERCIEMENTS À NOS GÉNÉREUX ANNONCEURS

Merci à tous les Annonceurs qui ont bien voulu participer à la publication de notre bulletin 2016.
Alimentaire : Huîtres Jean d' Cancale, Autrefois le Pain, Le Fournil d'Or, Tessier Viandes, Cheville 35, Boucherie Dufrien, Biscuiterie Cancalaise, Super U. **Assurance :** AXA assurance. **Banque :** BPO, Crédit Agricole, Crédit Maritime, **Chantier naval :** Chantier Naval Plaisance, Chantier Naval Alunox, Chantier Naval Guy Boat. **Coiffure et soins de beauté :** L'Embellie, Ongle and Color's **Entreprise :** Etablissement Rouault, Mr Bricolage **Garage :** Garage Peugeot Béniguel, Auto Bilan Cancalais. **Hotellerie :** Hôtel Duguay Trouin, Hôtel Nuit & Jour. **Paysage :** Créteil Biard. **Menuiserie :** Menuiserie D'Auvergne, B'Plast. **Professionnel du nautisme :** Alcedo, Chantier Froc, Nautic émeraude, Cancale Nautique, Comptoir de la Mer, La Ville Audrain, Evasion, Electronique Application **Restauration :** Pizzeria La Source, Pizzeria Jardin du bourg, Crêperie du Port, Restaurant A Contre Courant, Restaurant Côté Mer, Restaurant Les petites croix, Bar de l'ouest. **Tirage photo, Imprimerie :** Ancre Digitale.
Ces commerçants et Entreprises nous permettent de financer la presque totalité de nos deux bulletins annuels. Un grand merci à tous et nous vous convions à vous rendre tout particulièrement chez eux où vous serez accordées des remises, uniquement et impérativement sur présentation de votre carte APLC à jour de 2015, sans tenir compte d'autres éléments que le prix : l'Accueil, les conseils et qualité du service après vente.

RÉDUCTIONS CONSENTIES AUX ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

CANCALE NAUTIC (Cancale)	5 % accastillage et 10 % rayon pêche, 15% sur les gilets.
COOP MARITIME (St-Malo)	10 % sur tout le magasin.
EVASION (St Jouan des guérets)	double les points de la carte (5%x2)=10 %
CHANTIER NAVAL PLAISANCE (Bas sablons St-Malo)	5 % sur pièces détachées des marques Volvo, Yanmar, Perkins, Suzuki, Vétus. Conditions particulières pour achat de moteurs.
ELECTRONIQUE APPLICATIONS (St Jouan des guérets)	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
Mr BRICOLAGE (Cancale)	Remise de 10 % sur tout le rayon pêche.
CHANTIER NAVAL LA VILLE AUDRAIN (St-Malo)	Carte de fidélité (AD fidelity) avantage bonus. Remise sur commande groupée.

UN PEU D'HISTOIRE

QUE PÊCHAIT-ON SOUS LA RÉVOLUTION ? (SUITE)

NOUS REVENONS AU RAPPORT SUR LES PÊCHES LOCALES RÉDIGÉ EN 1795 DONT NOUS VOUS AVIONS FAIT PART DANS LE PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Le chapitre consacré aux huîtres n'est pas aussi étendu que l'on pourrait le penser mais il est édifiant.

« L'huîtrière de Cancale est la plus belle et la plus productive de toutes celles connues à ce jour, elle semble inépuisable. Les Anglois en enlevaient, en temps de paix, 40 à 50 cargaisons de 50 tonneaux chacune ; environ 70 bateaux de la Hougue char-geoient trois fois par an à Cancale et chaque cargaison étoit de 40 tonneaux. Outre cela, au moins 30 bateaux de la même baye, de 25 à 30 tonneaux, étoient occupés de cette pêche pour la consommation de 30 lieues de pays circonvoisins¹. On est sûrement étonné qu'une seule huîtrière présente un pareil produit »

Malheureusement en 1785, les pêcheurs constatent une très forte diminution des bancs. Une commission se penche alors sur les causes de cette raréfaction. Le problème majeur réside dans la méconnaissance de la reproduction des coquillages, on sait tout au plus qu'il faut trois ans pour que l'huître soit considérée comme commercialisable. Les commissaires se demandent si le rejet des débris de co-quilles en mer n'est pas préjudiciable ; leur épaisseur étoufferait les juvéniles.

Il a aussi été constaté que les hivers trop rigoureux sont dommageables à la vie des mollusques.

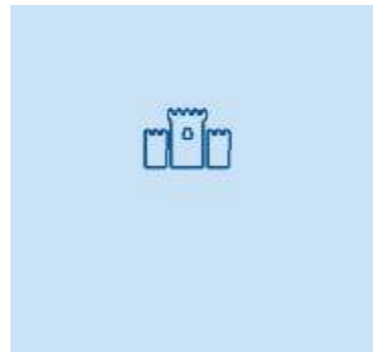
La réglementation mise en place est faite de telle sorte que la baie soit partagée en trois zones. Les pêcheurs peuvent draguer sur une zone pendant un an tandis que les deux autres secteurs sont laissés au repos. Il semble toutefois que l'on soit impuissant devant la diminution des bancs.

Il est évident que ce chapitre ne concerne que l'huître plate sauvage, il n'est pas question d'élevage et l'huître creuse n'a pas encore fait son apparition dans la baie.

Le rapport évoque aussi la cinquantaine de pêcheries qui de Cancale à Cherruix jalonne les grèves ; c'est le seul moyen actuellement d'avoir du poisson². Elles permettent de prendre des soles, limandes, plies, un grand nombre d'an-guilles, du maquereau et de la morue fraîche. Il arrive parfois que d'énormes quantités d'anchois y restent prisonnières. La présence de moules s'accrochant sur les grands pieux des pêcheries est d'un rapport non négligeable puisque cette activité peut rapporter une centaine de livres par an. Les commissaires notent que les moules préfèrent s'accrocher sur du bois que sur

des rochers, c'est sans doute la première observation qui donnera naissance, plus tard, aux bouchots. Bien que

IL A AUSSI ÉTÉ CONSTATÉ QUE LES HIVERS
TROP RIGOUREUX SONT DOMMAGEABLES À
LA VIE DES MOLLUSQUES.



La langue française utilise quelques expressions se rapportant aux poissons ou des noms pour imaginer une situation, parfois graveleuse. Je me suis amusé à en trouver certaines et les imaginer dans un contexte des années cinquante dans un milieu qui fleurit l'argot et les combines de bas étage.

Germaine, la mère maquereau, gueule de raie, plate comme une limande, regardait son maquereau de mari avec des yeux de merlan frit, collée à son Julot comme une ber-nique sur son rocher. Elle avait eu quelques démêlées avec la foule à la libération ; la tondeuse avait vengé ceux qui n'avaient pu fréquenter son claque nommé « Petit poisson deviendra grand ». Lui, Max, nageait dans des eaux troubles depuis des années. Menu fretin il

l'aspect « non écologique » des pêcheries soit régulièrement mis en cause par la destruction massive de frai de poisson et le non respect des normes du maillage de la bourrache, les rapporteurs ne souhaitent supprimer ou réduire le nombre de ces engins de pêche dans l'immédiat. Ils font remarquer que les petits poissons restés prisonniers dans les pêcheries servent à fumer les terres³.

Le but de cette enquête est aussi de savoir comment encourager la pêche. Les rapporteurs estiment qu'il faut d'abord avoir plus de pêcheurs ! Pour atteindre ce but, il faut reconsidérer les prix du matériel et de la construction navale jugés trop élevés. La réutilisation de bois de frégates, celle

de filins peu usés ou de voiles encore convenables pourrait être une aide conséquente à la pêche. Cette activité occupe principalement des invalides⁴ et des novices. On doit y employer d'anciens marins qui seront formateurs des plus jeunes,

destinés à servir sur les vaisseaux de la république ou d'embarquer sur les navires vers Terre Neuve. En cas de conflit ces recommandations ne peuvent s'appliquer, les bateaux de guerre ont besoin d'hommes et de matériel.

Le rapport est conclu par une dizaine de lignes qui permettent de juger l'état d'esprit de l'époque. Les voici dans leur version originale :

« Jamais les pêches locales n'ont reçu d'encouragements ; leurs progrès deviendront proportionnels à ceux qu'on leur accordera à l'avenir. On s'interressoit vivement, dans le Règne de la Tyran-nie, au sort d'une danseuse ou d'un chanteur, le laboureur et le pêcheur vivoient et mouroient oubliés, plus méprisés ; le Génie de la Liberté va remettre les hommes utiles à leurs places et leur rendre avec la sureté de leurs personnes et de leurs propriétés, la considération qui leur est due. On jouira de ces avantages inappréciables et nous le devons à nos représentants, qui en mettant toutes les vertus à l'ordre du jour, pour chérir la Patrie et respecter les lois humaines et bienfaisantes »

Thierry Huck

¹Une lieue = 3,9 km soit environ dans ce cas 120 km

²En 1795, la France est en guerre dite de la première coalition (1792-1797)

³Cette affirmation sera démentie par bon nombre de pêcheurs à pied

⁴A cette époque le terme invalide ne signifie pas handicapé mais une personne qui n'est plus apte à servir sur les vaisseaux de la marine de guerre.

MAX ET GERMAINE

des sardines.

Se croyant tiré d'affaire Max déambulait dans les rues, frais comme un gardon, prêt à se laisser tenter par les chants des sirènes, morues aux seins demi nus et cuisse fréillante. Il se permettait même d'aller chez le merlan pour une coupe Richelieu (vous savez celle avec la raie au milieu). Il errait dans les halles journalières où les effluves de poisson pourri exha-laient jusqu'au chevet de l'église Saint-Eustache. Bernique ! Tel un rémora, il y avait toujours un flic pour lui coller au train.

PRIS EN FILATURE, LE PROXÉNÈTE
SENTAIT QU'IL Y AVAIT ANGUILE
SOUS ROCHE

Au siège de la PJ, par l'intermédiaire d'un indic, on avait appâté le proxénète avec une affaire ; il n'avait pas tardé à mordre à l'hameçon. Il ne suffisait plus qu'à fer-

avait toutefois été pris dans la nasse par les policiers sous prétexte qu'il était en cheville avec un requin de la finance, gras comme une loche. Muet comme une carpe, ayant des appuis avec quelques aigrefins (aiglefin) influant, Max avait été relâché. L'arête était toutefois restée dans le gosier des enquêteurs. Pris en filature, le proxénète sentait qu'il y avait anguille sous roche et essayait de noyer le poisson. Il ten-tait de balader ses suiveurs en allant taquiner le goujon sur les berges de la Marne, en s'engouffrant dans les bouches de métro et prendre des rames où, aussi fin qu'une ablette, il filait comme une anguille entre les passagers serrés comme



rer. C'est par un matin brumeux filaient dans leur Dauphine vers un petit coin de campagne,
du Printemps, rue des poissonniers (18^{ème}), alors que Max que le couple fut arrêté. Une simple queue de poisson de la
et Germaine, heureux comme des poissons dans l'eau, 4cv pie et le brigadier leur passait les pinces. Ce n'est quand

-36-

même pas commun qu'un maquereau et une maquerele se
fassent arrêter un 1er avril !

-37-

Thierry Huck

QUELQUES INFOS SUR LA PÊCHE À PIED

Arrêté préfectoral
n° 2013-7456 du
21/10/2013

modifié par
l'arrêté
préfectoral
n° 2014-9311
du
16/06/ 2014



Vos contacts : DIRM NAMO - DIVISION PÊCHE AQUACULTURE À RENNES - Tél : 02 90 02 69 50
DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL DE VOTRE DÉPARTEMENT

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard – BP 78749
44187 NANTES cedex 4
Tél : 33 (02) 40 44 81 10
Fax : 33 (02) 40 73 33 26



Périodes, zones, quantités ou poids maximum, engins de pêche autorisés pour l'exercice de la pêche à pied de loisir en Bretagne

➤ Pour les tailles minimales de capture, consultez la plaquette dédiée.



Seul le texte de l'arrêté préfectoral n° 2013-7456 du 21 octobre 2013, modifié par l'arrêté n° 2014/9311 du 16 juin 2014, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Bretagne, fait foi

Nom de l'espèce	Zone	Période de pêche autorisée	Engin de pêche	Quantité- jour en nombre d'individus ou poids à la taille minimale réglementaire	maxi Equival approxi- en poi maxima
COQUILLAGES					
Amande de mer <i>Glycymeris glycymeris</i>		Du 01/09	Binette, palourdes, griffe, râteau	couteau, cuillère, 100	à 3 kg
Bigorneau <i>Littorina littorea</i>				500	3 kg
Buccin ou bulot <i>Buccinum undatum</i>	Bretagne	Toute l'année	Couteau	100	3 kg
Couteaux <i>Ensis spp.</i> <i>Pharus legumen</i> <i>Solen spp.</i>			Gouge à	couteau 5 douzaines x 3 kg	
Coque ou <i>Cerastoderma</i>		Toute l'année sauf disposition contraire ci-dessous		300 sauf dispositif contraire ci-dess	3 kg
	classé administrativement	Ile Grande (22)	Toute l'année	Cumul coque-lourde limité à 3 dont 100 maximum de palourdes	+ pa 3 kg don 1 kg de palourde
		Rivière de Pont l'Abbé (29)		Cumul coque + palourde 2 kg limité à 200	
	Baie du Mont (35)		Pêche autorisée uniquement par rieur ou égal à 50 alternance des zones ouvertes à la pêche	300	3 kg
Coquille Saint-Jacques <i>Pecten maximus</i>		Du 01/10 au 14/05 inclus	Epuisette 30		2 kg
Huître creuse <i>Crassostrea gigas</i>		Toute l'année	Marteau et burin, couteau	5 douzaines 5 kg	
Huître plate <i>Ostrea edulis</i>					
Mactre solide <i>Spisula solida</i>	Bretagne		Binette, couteau à palourdes, cuillère, griffe, râteau	100	3 kg
Mactres <i>Mactra</i> <i>Mactra</i>					
Moule <i>Mytilus</i>		Toute l'année	Couteau, griffe, râteau	300	3kg

Périodes, zones, quantités ou poids maximum, engins de pêche autorisés pour l'exercice de la pêche à pied de loisir en Bretagne

Tellines ou <i>Donax spp.</i> <i>Tellina spp.</i>	Baie de Douarnenez (29)	Du 01/09 au 30/06	Griffe	500	2 kg
	Baie (29)				
	Presqu'île de Quiberon (56)	Du 01/09 au 30/06			
Ormeaux <i>Haliotis spp.</i>	Bretagnesauf	Du 01/09 au 14/06	Couteau, croc, crochet	20	-
	Gisementsuniquementinsulairespar du PNMI (29)	disposition contraire coefficient supérieur à 95			
Palourdes <i>Venerupis corrugata</i> <i>Polittapes virgineus</i> <i>Venerupis decussata</i>	Bretagne		Toute l'année	150	3 kg
	Ile Grande (22)		Toute l'année	300 dont 100 de palourdes + palourde 3 kg limitée dont 1 kg de palourdes max	
	Rivière de Pont l'Abbé (29)	Du 01/09	Binette, couteau à 2 kg palourdes, au 30/06, cuillère, griffe, râteau*	Cumul coque + palourde limité à 200	
	Rance tous (35) les jours sauf le dimanche				
	Baie du Mont Saint-Michel (35)	Autorisée uniquement en rivière de Pont l'Abbé		150	3 kg
	Golfe du Morbihan (56), à l'exception des zones définies aux annexes 1, 2 et 3 de l'arrêté 63/99 du 27 avril 1999		Toute l'année	100	2 kg
Praire <i>Venus verrucosa</i>	Bretagne		Binette, couteau à palourdes, cuillère, griffe, râteau	100	3 kg
Clam <i>Mercenaria mercenaria</i>					
Vanneau ou pétoncle <i>Chlamys spp.</i>					
Venus ou spicule <i>Spisula spp.</i>					
Vernis <i>Callista spp.</i>					
ECHINODERMES					
Oursin <i>Paracentrotus lividus</i>		Du 15/10 au 15/04	Couteau, grappins à oursins	12	-
VERS MARINS					
Arénicole <i>Arenicola marina</i>	Bretagne		Toute l'année	Fourche	1 kg
Néréides ou gravettes <i>Nephtys spp.</i> <i>Hediste spp.</i>					
Siponcle ou bibi <i>Sipunculus nudus</i>					

Seul le texte de l'arrêté préfectoral n° 2013-7456 du 21 octobre 2013, modifié par l'arrêté n° 2014-9311 du 16 juin 2014 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Bretagne, fait foi

Quelques conseils

de sécurité

- Équipez-vous, renseignez-vous :
- Prenez connaissance de la météo et de l'heure de la marée, on ne part pas par temps de brume ou d'orage. Si vous ne connaissez pas le secteur, remontez dès l'heure de la basse mer.
 - Adaptez votre équipement aux conditions météorologiques.
 - Ne partez pas seul sur un lieu inconnu et informez une personne de votre heure de retour.
 - Prenez une montre et un téléphone portable.

Le numéro des secours (CROSS) est le 196.



En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.

Les tailles minimales (mailles) doivent permettre aux espèces de se reproduire.

Pour que votre loisir reste un plaisir :

- Informez-vous localement et régulièrement sur les classements sanitaires, interdictions, périodes de pêche, tailles et quantités autorisées.

www.pecheapied-responsable.fr
www.ars.bretagne.sante.fr

- Servez-vous d'un outil de mesure des captures.

- Faites le tri des espèces récoltées au fur et à mesure de votre pêche :
 - Les coquillages trop petits seront ré-enfouis pour les protéger des prédateurs.
 - Les femelles de crustacés portant des œufs pourront être relâchées.

- Ne prélevez que ce que vous consommez dans le cadre familial.

- Pour lutter contre le braconnage, les homards et certains poissons (bar, sole...) doivent être marqués. Coupez en biais la partie inférieure de la queue, attention cela ne doit pas empêcher la mesure de l'animal.



Un projet européen pour une pêche à pied récréative durable

Le projet LIFE pêche à pied de loisir accompagne les pêcheurs à pied vers un meilleur respect du milieu marin pour le maintien de leurs pratiques.

Les objectifs :

- Mettre en place les moyens de gouvernance pour préserver la biodiversité des estrans.
- Mieux comprendre les interactions de la pêche à pied sur la faune et la flore des milieux littoraux.
- Faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied.
- Contribuer aux plans de gestion des aires marines protégées.

Contacts

Héloïse YOU
 Agence des aires marines protégées
 Place du Général de Gaulle -29 170 Fouesnant
heloise.you@aires-marines.fr
 06 37 38 89 42 - 09 67 08 48 43

Pauline POISSON
 Agence des aires marines protégées
 07 85 71 38 99



Agence des aires marines protégées

Le projet LIFE pêche à pied de loisir accompagne les pêcheurs à pied vers un meilleur respect du milieu marin pour le maintien de leurs pratiques.

Pêcher intelligemment, pêcher durablement

CONSEILS PRATIQUES FINISTÈRE SUD (sud du 48^{ème} parallèle nord)

Principales pêchées

Nom	Taille (mm)	Période de pêche autorisée	Quantité max. autorisée (nb. individus)	Estimation quantité max. autorisée (kg)
Amande de mer	12	1/9 au 30/4	100	3
Araignée de mer	12	Toute l'année	11	11
Bigorneau	4,5	Toute l'année	500	3
Bulot	4,5	Toute l'année	100	3
Clam	4,3	Toute l'année	100	3
Coque*	3	Toute l'année	300	3
Coquille St-Jacques	11	1/10 au 14/5	30	3
Couteau	10	Toute l'année	5 douzaines	3
Crevette grise	3	Toute l'année	11	11
Crevette rose	5	Toute l'année	11	11
Étrille	6,5	Toute l'année	11	11
Homard	8,7	Toute l'année	11	11
Huître creuse	5	Toute l'année	5 douzaines	5
Huître plate	6	Toute l'année	5 douzaines	5
Mactre solide	2,5	Toute l'année	100	3
Moule	4	Toute l'année	300	3
Ormeau	9	1/9 au 14/6	20	20
Oursin	5,5	15/10 au 15/04	12	12
Palourde*	4	Toute l'année	150	3
Pétoncle	4	Toute l'année	100	3
Pouce-pied	--	16/1 au 14/3 et du 16/9 au 14/11	16/1	3
Praire	4,3	Toute l'année	100	3
Telline	2,5	Toute l'année	500	2
Tourteau	13	Toute l'année	11	11
Vernis	6	Toute l'année	100	3
Venus	2,8	Toute l'année	100	3
Vers marins	--	Toute l'année	100	1

* consommation familiale
 * En rivière de Pont l'Abbé : cumul coques + palourdes limité à 200 individus.
 Usage du râteau interdit. Attention aux fermetures alternées.

La pêche à pied est aussi un métier :

- Les professionnels exploitent également les richesses de l'estran.
- Ils sont les seuls à pouvoir revendre le produit de leur pêche.
- Sur l'estran, l'élevage des coquillages fait vivre les conchyliculteurs et leurs familles, respectez les activités de cultures marines.
- Il est interdit de ramasser les espèces en élevage à moins de 15 mètres des concessions.

Arrêté ministériel du 29/01/2013.
 Arrêté préfectoral 2016-7456 du 21/10/2013.
 Arrêté ministériel du 17/05/2011 (marquage).
 Arrêté ministériel du 29/01/2013.
 Arrêté préfectoral du 21/10/2013 modifié le 16/06/2014.

MENUISERIE SARL DAUVERGNE

MENUISERIE

- Bois
- PVC
- Alu
- Portail

CHARPENTE

- Isolation
- Aménagement combles
- Bow-window

AGENCEMENT

- Salle de Bains
- Dressing
- Bibliothèques

ESCALIERS

- Bois
- Bois/Métal

ZA La Beuglais | 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES

Tél. 02 99 89 39 00 Fax 02 99 89 19 73

E-mail contact@dauvergne.fr

www.menuiserie-dauvergne.com



SUPER U Cancale



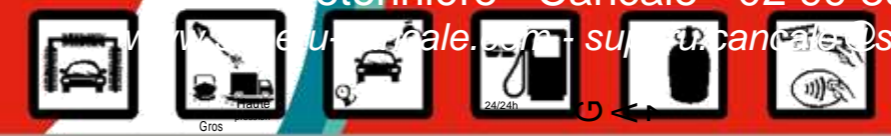
Ouvert toute l'année du lundi au samedi de 8h45 à 19h30.
Fermeture à 20h le vendredi.
+ d'avril à octobre, le dimanche de 9h à 12h30.

En saison (*juillet et août*) du
lundi au samedi de 9h à 20h
le dimanche de 9h à 12h30.



étonnière - Cancale - 02 99 89 86 11

www.superu-cancale.com - www.superu-cancale-systemeenergies.com - www.superu-cancale.com



Pizzeria La Source

M et Mme Leterme

2 salles et terrasses

Tél. 02 99 89 92 43

Parking privé



Pizza, moules
et frites à emporter

Salades, viandes et huîtres

LIVRAISON À DOMICILE

à l'entrée du port par la corniche - **Cancale**



QUICKSILVER®

Cancale Nautic

Magasin d'accastillage • Remorques Sunway

Bateaux et moteurs neufs (QuickSilver, 3D Tender, Mercury, Honda)

Un parc permanent d'occasions récentes et garanties

Un atelier équipé des dernières technologies

Sunway



" Une équipe confirmée depuis 5 ans à votre écoute "

7, rue du Brocanteur - 35260 CANCALE

En face de Super U

02 99 89 95 98

cancalenautic@hotmail.fr